

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Ces règles s'appliquent au concours "HD on Tour"

ci-après dénommé le « Concours ».

Le concours est organisé par Province de Hainaut – Hainaut Développement, dont le siège est établi à 7000 Mons, Boulevard Initialis 22, représentée par Stéphanie DURY, Inspectrice générale f.f.,

ci-après dénommé l' « Organisateur ».

Ce règlement concerne notamment les conditions de participation et le déroulement du Concours. Le simple fait de participer au Concours implique la pleine acceptation par le participant de tous les termes et conditions du présent règlement du Concours.

1. Durée du Concours

Le Concours commence le 20/04/2023 et se termine le 26/11/2023.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger le Concours.

2. Modalités de participation

Le Concours est un jeu sans obligation d'achat. Il est entièrement gratuit.

Toutes les personnes physiques majeures (c'est-à-dire âgées de 18 ans et plus) sont autorisées à participer au concours, à l'exception du personnel de Hainaut Développement, ainsi que les personnes résidant à la même adresse que ces personnes.

Le participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours. Une participation supérieure à celle autorisée entraîne l'exclusion totale du participant.

3. Données personnelles

Les données personnelles suivantes sont demandées à chaque participant afin de pouvoir participer valablement au Concours :

son nom complet (prénom(s) et nom de famille)

son adresse e-mail

son numéro de téléphone

son adresse postale

Les données personnelles fournies ne seront utilisées qu'aux fins de l'organisation du Concours et seront traitées conformément à la législation en matière de confidentialité (y compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (GDPR)).

Ce n'est que si le participant donne son consentement exprès au traitement de ses données personnelles à d'autres fins que l'Organisateur sera autorisé à le contacter dans le cadre de promotions, offres, informations, concours, etc. Le participant peut à tout moment accéder à ses données personnelles ou demander qu'elles soient corrigées ou supprimées en prenant contact avec info@hainaut-developpement.be .

La fourniture d'informations fausses, incomplètes ou incorrectes peut entraîner l'exclusion de la personne concernée de la participation.

4. Déroulement du Concours

- Le fonctionnement du Concours est le suivant :

1. Recevoir un passeport "HD on Tour" sur le stand Hainaut Développement lors des événements concernés (voir la carte "HD on Tour" aux pages 8 et 9 ou sur www.hainaut-developpement.be/20ans)
2. Obtenir au moins un cachet " HD on Tour – visite certifiée " sur le stand Hainaut Développement lors de ces événements
3. Répondre au jeu de mots cachés aux pages 10 et 11 et trouver ainsi le mot mystère
4. Obtenir un cachet "HD on Tour" sur le stand Hainaut Développement, lors de la Journée de l'Arbre et des Saveurs locales, organisée le dimanche 26 novembre de 10h à 16h, à Hainaut Développement, boulevard Initialis 22 – 7000 Mons

- Le gagnant est ensuite désigné selon les modalités suivantes :

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les passeports "HD on Tour" ayant été correctement complétés et déposés dans l'urne sur le stand Hainaut Développement, lors de la Journée de l'Arbre et des Saveurs locales, le dimanche 26 novembre à 16h, à Hainaut Développement, boulevard Initialis 22 – 7000 Mons

- Le prix à gagner est le suivant:

Le gagnant remportera un vol en montgolfière, sur le territoire du Hainaut, valable jusqu'en 2024.

Pour participer valablement et avoir ainsi une chance de gagner le prix offert, le participant doit suivre correctement le déroulement du Concours.

Les gagnants seront personnellement informés après la clôture du Concours par l'envoi d'un e-mail et d'un appel téléphonique.

Tous les prix sont personnels et ne sont donc pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut pas échanger ou troquer le prix (par exemple contre de l'argent ou un autre prix).

5. Fraude et abus

Tout participant qui manipule ou augmente frauduleusement ses chances de gagner par quelque moyen que ce soit, ensemble ou séparément, peut être exclu de la participation.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant s'il enfreint l'une des conditions du présent règlement du Concours ou toute loi applicable.

6. Communication

Le gagnant d'un prix accorde à l'Organisateur la permission d'utiliser son nom et/ou son image (par photographie ou vidéo) dans le cadre de toute communication ou promotion par l'Organisateur concernant le Concours (y compris via les canaux de médias sociaux).

Un participant peut contacter l'Organisateur pour poser des questions sur le Concours via l'adresse mail info@hainaut-developpement.be.

Toutefois, l'Organisateur n'acceptera aucune contestation relative à la formulation ou à l'interprétation des instructions et/ou des questions dans le cadre du Concours.

7. Litiges

L'Organisateur et le participant s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige relatif au Concours ou à l'interprétation du présent règlement. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Le 11 avril 2023